



FOIRE AUX QUESTIONS AIDE FINANCIÈRE (SUBVENTION)

Comment est-ce que je paie les frais de garde?

Nous utilisons un cycle de facturation mensuelle anticipé. Le 1er de chaque mois ou le 1er jour ouvrable du mois, nous retirons les frais totaux pour le mois. Le total est calculé en fonction du nombre de jours de soins au cours du mois.

Une aide financière est-elle disponible pour la garde d'enfants?

Oui. La région de Niagara offre une subvention pour les services de garde qui consiste en une aide financière pouvant couvrir jusqu'à 100% des frais de garde d'enfants âgés de 0 à 12 ans.

La Boîte à soleil accepte-t-elle les familles subventionnées?

Absolument. Nous sommes heureux d'accepter les familles qui ont besoin d'une subvention et suggérons même à tous les parents de vérifier s'ils sont éligibles avant de s'inscrire auprès de nous.

Comment savoir si je suis admissible à une subvention?

Le pourcentage des frais couverts par la région est calculé sur le revenu familial net. Cette information peut être retrouvée dans la ligne 236 de la déclaration des impôts qui sert au calcul. La région de Niagara a sur son site web une calculatrice permettant d'évaluer si les parents ont droit à des services de garde subventionnés. Nous recommandons à tous les parents de [cliquer ici](#) pour utiliser la calculatrice.

Comment est-ce que je fais la demande de subvention?

L'assistance financière est déterminée par la région du Niagara et non par La Boîte à soleil. Il y a trois façons de faire demande à la région du Niagara.

En personne :

- Au bureau de la région du Niagara (1815 Sir Isaac Brock Way, Thorold)
- Au *EarlyON* dans le *Seaway Mall* les mardis de 8h30 à 15h30 (800 rue Niagara, Welland)

En ligne :

1. Consulter le [site web de la région](#)
2. Choisissez « [Apply for Financial Assistance](#) »
3. Pour faire la demande en ligne, choisissez « [Apply for Child Care Funding](#) »

N.B. La demande en ligne ne garantit pas que vous allez recevoir de l'assistance financière. L'éligibilité sera déterminée durant l'entrevue au bureau de la région du Niagara.



FOIRE AUX QUESTIONS AIDE FINANCIÈRE (SUBVENTION)

Au téléphone :

1. Téléphoner à la région au 905-984-6900.
2. Demandez pour « Children's Services ».
3. Ils pourront vous diriger à partir de là.

Qu'est-ce que j'ai besoin pour l'application de subvention?

- Déclaration des impôts de l'année précédente
- Canada Child Benefit (CBB)
- Lettre d'emploi ou horaire scolaire
- Certificat de naissance

Qu'est-ce qui arrive si je n'ai pas une approbation de subvention lorsque mon enfant commence à La Boîte à soleil?

Si La Boîte à soleil ne reçoit pas d'approbation de subvention lorsque l'enfant commence à la garderie, les parents sont responsables de payer les frais de garde jusqu'à ce que nous recevions l'approbation.

Quand est-ce que les frais de parents sont payés pour les familles subventionnées?

Les frais de parents sont facturés en même temps que les frais de garde. Le 1er de chaque mois ou le 1er jour ouvrable du mois, nous retirons les frais parentaux totaux pour le mois.

Qu'est-ce qui arrive si j'utilise toutes mes journées d'absences approuvées pour les familles subventionnées?

Les parents sont responsables de payer les frais quotidiens réguliers pour chaque journée d'absence une fois qu'ils ont dépassé leur nombre de journées d'absences approuvées.

Qu'est-ce qui arrive si mon enfant est absent pour plus que 3 jours?

Les familles subventionnées sont responsables de notifier la superviseure de la garderie et leur travailleur social si leur enfant est absent pour 3 jours consécutifs ou plus.